

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



**MOTO-CLUB:** Berchères-Les-Pierres  
**E-MAIL:** mcberchereslespierres@gmail.com  
**TÉLÉPHONE:** 07.86.50.44.53  
**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Jean-Charles Goupil

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 626  
**DATE:** 01/05/2026  
**LIEU:** La Garenne, Berchères-Les-Pierres

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	<b>Pourriau Daniel - Bellanger Alain</b>	Licence : <b>019995 - 003385</b>
Président du Jury ou Arbitre* -----	<b>Lavrat Philippe</b>	Licence : <b>124927</b>
Membre du Jury -----	<b>Geray Claude</b>	Licence : <b>011388</b>
Membre du Jury -----		Licence : .....
Commissaire technique responsable -	<b>Vaudelle Bruno</b>	Licence : <b>159354</b>
Responsable du chronométrage -----	<b>Moindrault Cécile</b>	Licence : <b>314804</b>

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Chpt de ligue Mx Open :				
1. Chpt de ligue MX2	13 ans		125cc à 250cc et 250cc 4T -électrique	ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ansLicences NCO, Inter ou L
2. Chpt de ligue MX1	15 ans		300cc 2T et plus – 350cc 4T et plus	ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 15 ansLicences NCO, Inter ou L
3. Chpt de ligue Féminin	13 ans		125 à 250cc 2T et 250 4T - 300cc 2T et plus – 350cc 4T et plus	ouvert à toutes les pilotes féminines âgées au minimum de 13 ans
Chpt de Ligue 85cc Jeunes Espoirs	9 ans	15 ans	85cc 2T	âgemaximum est repoussé d'un an pour les pilotes féminines Licences NJ2, NJ3, NJ3C, NCO, Inter, Inter Jeune ou LUE Les pilotes âgés de 9 ans devront être en possession du guidond'argent
Trophée de Ligue Vintage	13 ans		Machines pré-1997 – 125 à 500cc 2T et 250 à 650cc 4T	Licences NJ3C, NCO, MAT, Inter, Inter Jeune ou LUE, LJA
Trophée GO Sidecar	15 ans 14 ans	(pilote) (passager)	350 cc à 1000cc	

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... Mme LEBERGUE Stéphanie

Nombre de secouristes ..... 30

Hôpital le plus proche ..... Hôpital Louis Pasteur 28630 Le Coudray

Nombre d'ambulance(s) ..... 1

Temps de trajet (en min) ..... 15 min

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... MCBP 28 Circuit FFM

Adresse ..... La Garenne 28630 Berchères-les-Pierres

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1950m

Largeur minimum de la piste ..... 7m

Largeur de la grille ..... 40m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 90m

Nombre d'OCP\* ..... 29

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : 54.

En manche : 45.

**CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :**

Pendant les essais : 33.

En manche : 30.



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 16/02/2026

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 23/02/2026

**VISA DE LA FFM**

DATE: 25/02/2026

NUMÉRO: 26/0187



Signature numérique de Christine CAILLY  
 Date : 2026.02.23  
 12:33:43 +01'00'



74 Avenue Parmentier  
 75011 PARIS  
 01 49 23 77 00  
 ffm@ffmoto.org  
 ffmoto.org